

### TRAITEMENT DES SITUATIONS

## Intervenir soi-même

En tant que membre, vous avez accès à plusieurs sources d'information pour traiter les questions et les situations relatives à vos conditions de travail. Vous êtes la première personne, et parfois la seule, à pouvoir réaliser qu'une situation est problématique : erreur sur votre relevé de paie, problème de contrat, questions sur la retraite, les assurances, la tâche de travail, du harcèlement, etc.

**Les actions possibles sont :** consultation de la documentation sur le sujet, référence à la convention collective 2015/2020, discussion avec son supérieur immédiat ou avec le service des ressources humaines ou encore avec les services éducatifs.

## <u>Appeler sa déléguée ou son délégué</u>

La déléguée ou le délégué devrait être la première personne que vous devriez contacter pour obtenir une information concernant la convention collective ou pour soumettre une situation problématique rattachée aux conditions de travail. Il est toujours préférable que votre représentante ou votre représentant auprès de votre employeur soit mis au courant de ce qui se passe dans sa commission scolaire concernant le personnel professionnel.

Ce que vous pouvez aller chercher: des réponses à vos questions sur la convention collective 2015/2020, un avis sur une situation, des interventions auprès de la commission scolaire, soumission de la situation problématique au comité des relations de travail (CRT).

#### Contacter le syndicat

La déléguée ou le délégué pourra s'adresser au bureau du syndicat pour valider des informations, pour obtenir des points de vue plus poussés sur l'interprétation de la convention collective 2015/2020, pour solliciter un support dans l'action auprès du service des ressources humaines, etc.

Les membres peuvent rejoindre directement le bureau du syndicat. Les questions sur des sujets comme la retraite, les assurances, les lois concernant les personnes (santé sécurité, assurance emploi, accident de travail, normes du travail, etc.), les activités du syndicat, de la Fédération (FPPE) ou de la Centrale (CSQ) sont le plus souvent transmises directement au bureau du syndicat.

Ce que vous pouvez aller chercher : des réponses à vos questions, des interventions auprès de l'employeur en lien avec la déléguée ou le délégué, un dépôt de grief, etc.



## Les ressources de la FPPE ou de la CSQ

Ce sont les dirigeants du syndicat qui transigent avec les ressources de la FPPE ou de la CSQ. Nous y retrouvons surtout des services conseils et les services juridiques dont nous avons besoin.

# COORDONNÉES DU SPPECCQ-CSQ

Le Syndicat du personnel professionnel de l'Éducation du Cœur et du Centre-du-Québec (CSQ)

2057, avenue des Coopérants
C.P. 1414, Trois-Rivières (Québec) G9A 5L2
Téléphone: 819 693-1442
Télécopieur: 819 693-3790
Adresse courriel: syndicat@sppeccq.org

SPPECCQ-CSQ

## COORDONNÉES DES PERSONNES DÉLÉGUÉES D'UNITÉ

COMMISSION SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY Délégué de l'unité: **PATRICIA BERNIER** 

Courriel: <a href="mailto:cheminduroy@sppeccq.org">cheminduroy@sppeccq.org</a>

Téléphone cell: 819 266-9734

COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
Déléguée de l'unité: ALEXANDRA VALLIÈRES
Courriel: energie@sppeccq.org

Téléphone cell : 819 692-9056

COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES
Délégué de l'unité: KARINE BOUDREAU
Courriel: deschenes@sppeccq.org

Téléphone cell : **819 818-2879** 

COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
Déléguée de l'unité: **GENEVIÈVE PAQUET**Courriel: <u>boisfrancs@sppeccq.org</u>

Téléphone cell : 819 352-3152

COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVERAINE Délégué de l'unité: **DANIEL ALLARD** 

Courriel: <u>riveraine@sppeccq.org</u>

Téléphone cell: 819 609-4473